

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2020

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 12

Pouvoirs : 12

Date de la convocation :

MAI 2020

N° 2020/16

Objet de la délibération :

FINANCES

BUDGET SEJ

APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
ET DU COMPTE DE
GESTION
ET AFFECTATION DU
RESULTAT

L'an deux mille vingt, le deux juin, à dix heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Yolande PUGLISI, Adjointe.

PRESENTS : Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Pierre CAZENOVE, Fabrice CLASTRE, Jacques LLORCA, Danièle NESPOULOUS

POUVOIRS :

Jeanne TABARIES a donné pouvoir à Serge CUCULIERE
Jean-Louis LAFON a donné pouvoir à Jésus VALTIERRA
Bernadette FERRAILOLO a donné pouvoir à Florence SANCHEZ
Michel BERNABEU a donné pouvoir à Florence SANCHEZ
Terry ADGE a donné pouvoir à Danielle BOURDEAUX
Sonia REBOUL a donné pouvoir à Arlette RAJA
Jean-Claude PAGNIER a donné procuration à Yolande PUGLISI
Isabelle BAINÉE a donné procuration à Ghislain NATTA
Marianne ARRIGO a donné procuration à Pascal GIUGLEUR
Paula SERRANO a donné procuration à Danielle BOURDEAUX
Delphine REXOVICE a donné procuration à Pierre CAZENOVE
Nathalie CHAUVET a donné procuration à Pierre CAZENOVE

ABSENTS EXCUSES : Isabelle ALIBERT, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Gilles FOUGA, Sylvie BERTHOMIEU

Monsieur NATTA, adjoint au Maire délégué aux Finances, rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le vote du Rapport d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget,

Vu les délibérations du Conseil Municipal adoptant le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019,

Vu les décisions modificatives du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la Commune de Poussan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2019 établi par Monsieur Le Maire, annexé à la présente délibération,

VU la délibération n°2019-47 du 21 août 2019 relative à la clôture du Budget annexe Service Enfance Jeunesse précisant que les résultats de l'exercice 2019 seront repris sur le Budget principal,

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget annexe Service enfance jeunesse sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Jacques ADGE, Maire,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,
(6 abstentions : Clastre, Cazenove, Llorca, Rexovice, Chauvet, Nespoulous)

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

APPROUVE le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	0,00	0,00
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	0,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

SOLDE D'EXECUTION BRUT	0,00
-------------------------------	-------------

RESULTAT REPORTE 2018	0,00
-----------------------	------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	0,00
---------------------------------	-------------

RESTES A REALISER RECETTES	0,00
----------------------------	------

BESOIN DE FINANCEMENT	0,00
------------------------------	-------------

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	905 383,90	905 383,90
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	779 158,47	843 249,45
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL	779 158,47	843 249,45

SOLDE D'EXECUTION BRUT	64 090,98
-------------------------------	------------------

RESULTAT REPORTE 2018	31 083,90
-----------------------	-----------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	95 174,88
---------------------------------	------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 174,88
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	95 174,88

II – AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement (95 174,88 €)

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre, augmenté du résultat reporté de 2018 (recettes du chapitre 002). Il est en excédent sur ce budget.

Ce budget n'intègre aucune prévision ni réalisation au sein de la section d'investissement.

Le Budget Annexe Service Enfance Jeunesse étant clôturé au 31 décembre 2019, en raison du principe d'unité budgétaire, par délibération n°2019-47 en date du 21 août 2019, les résultats du Budget Annexe Service Enfance Jeunesse affectés sur le Budget Principal de la Ville de Poussan.

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, Il est proposé au Conseil municipal de :

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2019 du Budget Annexe Service Enfance Jeunesse, au Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal de la Ville de Poussan,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	95 174,88 €
--	-------------

Le Budget supplémentaire du Budget principal qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au Budget Supplémentaire 2020.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

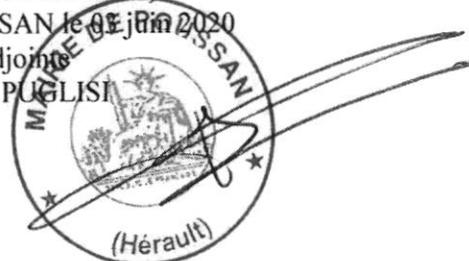
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A POUSSAN le 08 juin 2020

La 1^{ère} adjointe

Yolande PUGLISI



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.